

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT R.R.1562.051

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.051 soit le Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les dispositions de la classe d'usage : publique de classe D (parcs et terrains de jeux), et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 septembre 2019, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 4 septembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,


Marie Marthe Papineau, avocate